



METTRE SON VÉHICULE À LA CASSE GRATUITEMENT

Vous souhaitez vous débarrasser d'un véhicule, le mettre dans un centre VHU afin de procéder à sa dépollution et à sa destruction.

Deux possibilités s'offrent à vous. La première consiste à tout gérer vous-même en apportant au centre VHU votre véhicule. Vous assumerez l'ensemble des frais jusqu'à la délivrance du certificat de cession pour destruction. La seconde, quant à elle, consiste à faire appel à un épaviste VHU qui, lui, se déplacera pour récupérer le véhicule. Il vous remettra également un certificat de cession pour destruction.

Cette prestation vous est offerte en contactant le [01 84 24 44 92](tel:0184244492).

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Carte grise du véhicule concerné
- Une copie d'une pièce d'identité du titulaire de la carte grise
- Un certificat de non-gage datant de moins de 15 jours  [Télécharger](#)
| Vous éprouvez des difficultés à télécharger votre certificat de non-gage. Notre collaborateur vous assistera le jour de l'enlèvement de votre véhicule.
- Le certificat de cession d'un véhicule d'occasion - Cerfa n° 15776*02  [Télécharger](#)
| Notre épaviste dispose du formulaire que vous remplirez ensemble le jour de l'enlèvement du véhicule.

Pour plus d'informations sur la mise à la destruction de votre véhicule, rendez-vous à l'adresse :

<https://www.vehiculehorsdusage.fr/mettre-voiture-casse>



Contactez-nous au

[01 84 24 44 92](tel:0184244492)



pour toute information ou pour prendre rendez-vous pour un enlèvement gratuit

EN L'ABSENCE DE CARTE GRISE

1.1 Cas 1 : En cas de perte ou de vol

- Déclaration de perte ou de vol
- Une copie d'une pièce d'identité du titulaire de la carte grise
- Un certificat de non-gage datant de moins de 15 jours  [Télécharger](#)
Vous éprouvez des difficultés à télécharger votre certificat de non-gage. Notre collaborateur vous assistera le jour de l'enlèvement de votre véhicule.
- Le certificat de cession d'un véhicule d'occasion Cerfa n° 15776*02  [Télécharger](#)
Notre épaviste dispose du formulaire que vous remplierez ensemble le jour de l'enlèvement du véhicule.

1.2 Cas 2 : En cas de retrait de la carte grise

- Avis de retrait de la carte grise établi par les forces de police **Ou** Attestation de remise de la carte par la préfecture
- Une copie d'une pièce d'identité du titulaire de la carte grise
- Un certificat de non-gage datant de moins de 15 jours  [Télécharger](#)
Vous éprouvez des difficultés à télécharger votre certificat de non-gage. Notre collaborateur vous assistera le jour de l'enlèvement de votre véhicule.
- Le certificat de cession d'un véhicule d'occasion - Cerfa n° 15776*02  [Télécharger](#)
Notre épaviste dispose du formulaire que vous remplierez ensemble le jour de l'enlèvement du véhicule.

Pour plus d'informations sur la mise à la destruction de votre véhicule, rendez-vous à l'adresse :

<https://www.vehiculehorsdusage.fr/mettre-voiture-casse>

Contactez-nous au

[01 84 24 44 92](tel:0184244492)

pour toute information ou pour prendre rendez-vous pour un enlèvement gratuit
